

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67  
Date de convocation : 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL		X	Christophe DARDENNE
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LEGAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Hélène ESTRADE	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER		X	Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	53	11	
Catherine BERNADEAU		X	Laurence ROUEDE	<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			64

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

\*conseillers suppléants

Madame Sabine AGGOUN prend part à la séance à partir de la délibération n°14.09.159

Monsieur Patrick NIVET prend part à la séance à partir de la délibération n°14.09.162

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Madame Agnès SEJOURNET
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 64**

### ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Président

- 14.09.158 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 3 JUILLET 2014

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des actes juridiques.

### POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

- 14.09.159 : MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHES PUBLICS DE LA CALI ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA CALI ET LE PLIE DU PAYS DU LIBOURNAIS – ANNEE 2014

**Par 62 voix pour et une abstention** (Monsieur Jean-Louis d'ANGLADE), le Conseil communautaire décide :

- d'acter le principe de mise en œuvre des clauses d'insertion sociale, dans les marchés publics de la Cali, identifiés à cet effet par les services concernés (commande publique, services techniques et opérationnels, politique de la ville)
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de coopération entre La Cali et le PLIE du Pays du Libournais sur la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.
- 14.09.160 : FORUM EMPLOI-FORMATION DU LIBOURNAIS – EDITION 2014 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION PLIE DU LIBOURNAIS

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de verser la subvention de 2 000 € au PLIE,
  - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente.
- 14.09.161 : BOURSE NATIONALE D'EXPERIMENTATION EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS DU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE DE COUTRAS : DEMANDE DE SUBVENTION AU COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention et d'accepter la perception de la subvention afférente en cas de réponse favorable.

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

Communication :

Extension du parc d'activités Dagueys/Pradasses : 17 ha – mandat d'études préalables à l'aménagement  
Bilan d'activités de la compétence développement économique – avril-septembre 2014

## **AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

- 14.09.162 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CALI ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU LIBOURNAIS

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens triennale avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais.

## **RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION**

Rapporteur : Madame Hélène ESTRADÉ

- 14.09.163 : LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION – AVANTAGES EN NATURE

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la proposition du Président,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- 14.09.164 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA COMMUNE DE COUTRAS

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de la Mairie de Coutras pour dispenser auprès des scolaires des cours de rugby à raison de 6 heures hebdomadaires pour une période allant du 29 septembre 2014 au 3 juillet 2015 inclus ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition individuelle.

- 14.09.165 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – TRANSFORMATIONS DE POSTES

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de créer au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 :
  - o un poste à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) ;
  - o un poste à temps complet sur le grade d'ingénieur (catégorie A) ;
- de supprimer au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 :
  - o un poste à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) ;
  - o un poste à temps complet sur le grade d'attaché (catégorie A) ;
- de prévoir au budget de l'exercice 2014 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois.
- d'approuver le tableau des effectifs ainsi mis à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

- 14.09.166 : CONDITIONS D'EXERCICE DES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL DES AGENTS COMMUNAUTAIRES – MODIFICATION

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide que l'exercice des fonctions à temps partiel soit accordé pour des périodes allant de 6 mois à 1 an.

Ces dispositions seront d'effet immédiat. Les autres dispositions relatives au temps partiel et adoptées lors du Conseil du 29 novembre 2012 restent inchangées.

## PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY

- 14.09.167 : RENOUVELLEMENT DE L'AFFILIATION A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LE CADRE DU CED (CITOYENNETE, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE)/ALSH SECTEUR DE GUITRES

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de reconduire l'affiliation de La Cali à la Ligue de l'Enseignement pour 2014/2015,
  - de verser la cotisation de 92,50 €
- 
- 14.09.168 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) AVEC LA CAF ET LA MSA : AVENANT AU CEJ DE LA CALI 2012-2015, INTEGRANT LES ACTIONS DU CEJ DE GUITRES (N° 2012/1) ARRIVANT A ECHEANCE FIN 2013.

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'intégrer l'avenant des actions des communes de Guîtres, St Denis de Pile, Génissac, Moulon, Les Billaux et Libourne inscrites dans l'avenant au CEJ de Guîtres 2012-2013 au CEJ de la Communauté d'agglomération du Libournais 2012-2015 à compter de 2014,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cet avenant du Contrat Enfance Jeunesse.

## FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

- 14.09.169 : CONCOURS DU RECEVEUR – ATTRIBUTION D'INDEMNITES

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
  - d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
  - que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Claude AUMETTRE, Receveur, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et ce pour la durée du mandat.
- 
- 14.09.170 : SUPPRESSION DE LA CORRECTION DES ABATTEMENTS LIES AU TRANSFERT DE LA PART DEPARTEMENTALE DE TAXTE HABITATION

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de supprimer la correction des abattements liés au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- 14.09.171 : DEFINITION DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'ABATTEMENT DE LA TH

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de fixer les pourcentages suivants en matière d'abattements de taxe d'habitation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
    - Abattements obligatoires pour charge de familles :
      - o 1 et 2 personnes à charge = 18 %
      - o A partir de la 3<sup>ième</sup> personne à charge = 25 %
    - Abattements facultatifs :
      - o Général à la base = 6%
      - o Spécial à la base = 12 %
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
- 
- 14.09.172 : FIXATION DES MONTANTS DE BASE MINIMUM DE CFE

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de fixer une base pour l'établissement de la cotisation minimum, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
  - o 500 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur à 10 000 €,
  - o 1 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €,
  - o 1 500 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €,
  - o 2 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €,
  - o 2 500 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €,
  - o 3 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur 500 000 €.
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE

- 14.09.173 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CALI AU SEIN DE L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES EN PAYS DU LIBOURNAIS

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide de désigner trois représentants de La Cali et un représentant au titre du CISPD au sein des instances de l'association HAJPL :

- Monsieur Kléber AUDINET
- Monsieur Christian RAYMOND
- Monsieur Joël ROUSSET
- Madame Sabine AGGOUN

## JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

- 14.09.174 : APPEL A PROJETS JEUNES « SCHEMA DEPARTEMENTAL JEUNESSES 2014 » : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MSA

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir les subventions versées par la MSA et à signer les conventions afférentes.

- 14.09.175 : AIDE FINANCIERE POUR LES INITIATIVES DES JEUNES DU TERRITOIRE : SOUTIEN A L'ASSOCIATION « JOSEM » POUR LA PARTICIPATION DE 3 DE SES MEMBRES A UN ECHANGE CULTUREL AVEC UN ORCHESTRE SYMPHONIQUE MEXICAIN

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de verser à l'association « JOSEM » une subvention de 450 € au titre des frais de participation,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents s'y afférant.

- 14.09.176 : CONCOURS MSA « PREVENTION DES ACCIDENTS DOMESTIQUES CHEZ LES PERSONNES AGEES » PORTE PAR LE PRIJ DE GUITRES EN 2013 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL PEDAGOGIQUE CREE PAR LES JEUNES « LA MAISON DU BONHEUR »

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir le prix de 2 000 € et à signer la convention de mise à disposition.

## MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY

- 14.09.177 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENVELOPPES DE CORRESPONDANCE

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre et un suppléant, pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement. Ces membres sont les suivants :
  - Monsieur Gérard HENRY
  - Madame Monique JULIEN.

## CULTURE

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

- 14.09.178 : DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE/PARCOURS PROPOSES AUX CLASSES DE CM1, CM2, CLIS ET IME (ANNEE SCOLAIRE 2014/2015) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC AQUITAINE DE LA DSDEN DE LA GIRONDE, DU RESEAU CANOPE 33 ET DE L'IDDAC

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer des demandes de subvention auprès de la DRAC Aquitaine, de la DSDEN de la Gironde, du Réseau CANOPÉ 33 et de l'IDDAC pour le soutien à la mise en œuvre d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires sur le territoire de La Cali pour l'année scolaire 2014/2015,
- de signer les conventions de partenariat liées à ces demandes de subvention.

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 19h50

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.